

Fonds de partenariat pour l'Afrique pour Contributions déterminées au niveau national (INDCs)

Contexte

Les contributions prévues déterminées au niveau national sont la pierre angulaire de l'Accord de Paris visant la limitation de l'augmentation des températures mondiales moyennes à moins de 2°C, de préférence en dessous de 1,5°C. À partir de l'Accord de Paris, les Parties veulent maintenant traduire leurs intentions en contributions concrètes. Pour aller au-delà de simples déclarations d'intention, elles doivent surmonter les aspects complexes de la mise en œuvre des contributions déterminées au niveau national, dont la facilitation et la coordination seront cruciales pour l'Afrique.

Les chefs d'État et de gouvernement africains, affirmant dans la Déclaration de Malabo de 2014 que l'adaptation est une priorité pour toutes les actions sur le changement climatique en Afrique, réitéraient l'importance de l'inclusion de l'adaptation au changement climatique dans les contributions prévues déterminées au niveau national, tout en exhortant à une participation continue aux efforts mondiaux d'atténuation du changement climatique en appui au développement durable du continent. Selon le paragraphe 7 de l'Article 4 de l'Accord de Paris « les retombées bénéfiques, dans le domaine de l'atténuation, des mesures d'adaptation et/ou des

plans de diversification économique des Parties peuvent contribuer aux résultats d'atténuation en application du présent article », tandis que le paragraphe 15 de l'Article 4 précise que : « Les Parties tiennent compte, dans la mise en œuvre du présent Accord, des préoccupations des Parties dont l'économie est particulièrement touchée par les effets des mesures de riposte, en particulier les pays en développement parties ».

ClimDev-Afrique et les contributions déterminées au niveau national

Dans le cadre du Programme de ClimDev-Afrique (programme panafricain chargé d'aider les pays d'Afrique à riposter au changement climatique et à intégrer les préoccupations concernant le changement climatique dans leurs programmes nationaux de développement), il est indispensable que le Centre africain pour les politiques en matières de climat continue de jouer un rôle important en aidant les États membres pour leurs contributions déterminées au niveau national comme il l'a fait pour les contributions prévues déterminées au niveau national. Ceci sera opportun pour permettre aux pays de tirer profit des opportunités qu'offrent ces contributions prévues déterminées au niveau national de réorienter leur économie en adoptant des approches à bas carbone et résilientes aux effets climatiques. Malgré la multiplicité d'institutions qui appuient les pays africains, il est instructif de constater que le Centre africain pour les politiques en matières de climat est la seule institution régionale africaine considérée comme ayant des connaissances approfondies en la matière du même point de vue que les pays membres. Son approche d'apprentissage par la pratique est tout à fait remarquable.

But

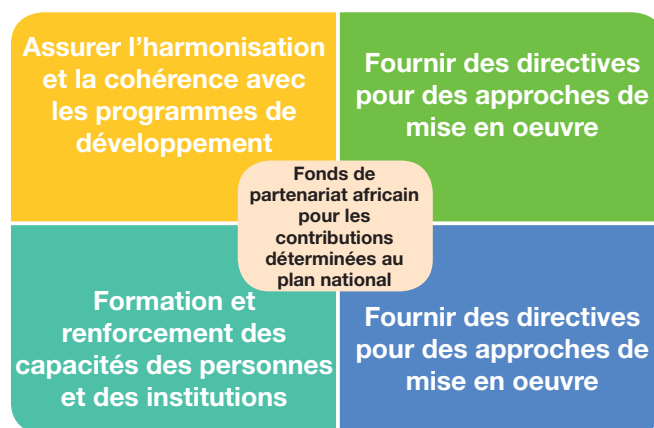
Sur la même base de cadre de solidarité mondiale que celle qui a servi à la mise en place des contributions prévues déterminées au plan national, le Fonds africain



de partenariat pour les contributions déterminées au plan national a pour but de constituer un espace réel et virtuel facilitant le partage d'informations, de connaissances et la mise en commun d'aptitudes pour développer les capacités d'agir et d'apprendre de la mise en œuvre des contributions déterminées au plan national, de façon à les harmoniser avec les volontés de développement national et à façonner l'avenir de la croissance économique en fonction du changement climatique.

- Élaborer des bases de connaissances et des produits pour le soutien technique et politique et pour orienter la mise en application concrète des contributions déterminées au plan national en développant un indice africain de ces contributions et des directives visant un appui ciblé aux pays et le suivi des progrès accomplis.

Orientation stratégique et soutien ciblé aux pays



Objectifs

- Promouvoir une mise en œuvre synergique des contributions déterminées au plan national dans tous les secteurs, les pays et les systèmes transfrontières, grâce à une planification et une exécution conjointes et le recours à des approches régionales.
- Harmoniser des approches techniques de façon efficace pour la mise en œuvre, le suivi, l'apprentissage et la facilitation du partage d'informations, en plus de fournir des mises à jour régulières sur les progrès de l'Afrique au sujet des contributions déterminées au plan national.
- Appuyer l'harmonisation des contributions déterminées au plan national avec les programmes nationaux de développement et faciliter la mise en place de partenariats et de collaborations, notamment des approches régionales aux contributions déterminées au plan national.
- Renforcer les capacités des acteurs étatiques et non étatiques, des institutions nationales et régionales et servir de plate-forme pour la mise en commun des compétences, l'apprentissage et le partage d'expériences à propos des contributions déterminées au plan national.

Principales actions dans les domaines de soutien ciblé

- Assurer l'harmonisation et la cohérence avec les programmes de développement**
 - Élaborer un cadre de gouvernance et cadre institutionnel pour les contributions déterminées au plan national
 - Développer des programmes sectoriels au sujet des contributions déterminées au plan national
 - Préparer un rapport de synthèse sur les contributions africaines déterminées au plan national qui fasse ressortir:
 - Les ambitions affichées au sujet des émissions de gaz à effet de serre
 - La répartition des secteurs
 - L'harmonisation avec les programmes nationaux de développement
 - L'harmonisation avec les objectifs nationaux d'adaptation
 - La contribution collective/agrégée des contributions africaines déterminées au plan national aux cibles mondiales de réduction des émissions

4. Établir la cartographie des contributions africaines déterminées au plan national par rapport aux principaux agendas de développement, à savoir:
 - Les objectifs du développement durable
 - L'Agenda 2063

B. Fournir des directives et des approches pour la mise en œuvre

1. Élaborer un cadre méthodologique pour les contributions africaines déterminées au plan national
2. Élaborer des approches régionales pour les contributions déterminées au plan national en facilitant des contributions déterminées au plan régional, en particulier dans les systèmes transfrontières
3. Promouvoir la planification et l'exécution conjointe des contributions déterminées au plan national
4. Établir des partenariats pour les contributions déterminées au plan national
5. Faire le commerce des contributions déterminées au plan national (facilitation du commerce régional pour la mise en œuvre des contributions déterminées au plan national)
6. Contributions déterminées au plan national et chaînes de valeur régionales
7. Possibilités d'investissements dans les contributions déterminées au plan national
8. Analyse des contributions déterminées au plan national selon:
 - Leur orientation structurelle
 - Leur lieu d'implantation
 - Leurs avantages
9. Partenariats publics privés
10. Évaluer les perspectives et orientations sexospécifiques des contributions africaines déterminées au plan national

C. Formation et renforcement des capacités des personnes et des institutions

1. Renforcer les capacités aux niveaux national et régional au sujet des contributions prévues déterminées au plan national
2. Organiser des ateliers de formation
3. Mettre en place des programmes d'engagement des jeunes

D. Développement, diffusion et partage des connaissances

1. Constituer une plate-forme d'apprentissage pour le partage d'expériences au sujet des contributions prévues déterminées au plan national
2. Fournir des services consultatifs et d'appui aux pays au sujet de leurs contributions déterminées au plan national et de leurs projets et programmes de développement
3. Établir un cadre et des indicateurs de suivi (MRV+) pour les contributions déterminées au plan national tenant compte des mesures d'adaptation et d'atténuation
4. Tirer parti des nouvelles opportunités offertes par les contributions déterminées au plan national
5. Assurer le suivi des autres initiatives africaines de soutien pour en faciliter la synergie
6. Appuyer le processus d'établissement des bilans au niveau mondial



Calendrier

Le calendrier est la période de mise en application sur cinq ans de l'Accord de Paris, à savoir de 2016 à 2020.

À propos de ClimDev-Afrique

Le Programme ClimDev-Afrique est une initiative de la Commission de l'Union africaine (CUA), de la Commission économique pour l'Afrique (CEA) et de la Banque africaine de développement (BAD). Sa mise en œuvre a été demandée au plus haut niveau par les dirigeants africains (Conférence des chefs d'État et de gouvernement de l'Union africaine). Il a été mis en place en vue d'offrir une base solide à la réponse de l'Afrique au changement climatique. Il collabore avec d'autres institutions et partenaires africains et non africains spécialisés dans le climat et le développement



Nations Unies
Commission économique pour l'Afrique



Contacts

Centre africain pour les politiques climatiques
Commission économique pour l'Afrique
Menelik II Road, Boîte postale 3001
Addis-Abeba (Éthiopie)
info@climdev-africa.org
www.climdev-africa.org

Avec l'appui de

